



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
21 novembre 2007
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 9 octobre 2007, à 10 heures

Président : M. Ali (Malaisie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 132 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 134 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-53382 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 132 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (suite)

(A/62/11 et A/62/70)

1. **M. Monayair** (Koweït) souligne que le barème des quotes-parts contribue de façon décisive à garantir à l'ONU une source de financement fiable. La capacité de paiement est le principal critère qui préside à l'établissement du barème des quotes-parts pour le calcul des contributions des États Membres. Si l'Organisation veut véritablement faire preuve de justice et de transparence dans la détermination des quotes-parts, la méthode d'évaluation de la capacité de paiement doit continuer d'évoluer. Cependant, toute augmentation des quotes-parts des pays en développement qui entraînerait une diminution des quotes-parts des pays développés serait inacceptable.

2. L'intervenant est favorable au système des échéanciers de paiement pluriannuels dans lequel il voit une mesure importante à même d'aider les États Membres à remplir leurs engagements. Il est également favorable à ce qu'une dérogation soit accordée, au titre de l'Article 19 de la Charte, aux Comores, à la Guinée-Bissau, au Libéria, à la République centrafricaine, à Sao Tomé-et-Principe, à la Somalie et au Tadjikistan et à ce que leur droit de vote soit maintenu jusqu'à la fin de la soixante-deuxième session.

3. Les États Membres doivent témoigner de leur volonté politique d'aider l'ONU à atteindre ses objectifs. La délégation koweïtienne appuie l'action capitale de l'Organisation et continuera d'honorer ses obligations financières en temps voulu.

4. **M. Golovinov** (Fédération de Russie) signale que la répartition équitable des dépenses de l'Organisation relève exclusivement de l'Assemblée générale, laquelle a affirmé, dans plusieurs résolutions, que le paiement des contributions en totalité, en temps voulu et sans condition, était une obligation centrale. La délégation de la Fédération de Russie estime que la stabilité financière de l'Organisation, et par conséquent, sa capacité de réaliser les objectifs mondiaux qu'elle s'est fixés, dépendent du strict respect de cette obligation par les États Membres.

5. La capacité de paiement est un principe capital. L'ONU est la seule Organisation universelle dans laquelle chaque État a le droit de voter quelle que soit

sa contribution au budget. La délégation de la Fédération de Russie estime que la méthode actuelle d'établissement du barème des quotes-parts est le fruit d'un travail minutieux accompli par les États Membres depuis la création de l'Organisation et qu'aucune modification majeure ne s'impose au cours des deux prochaines années. Elle note avec satisfaction les progrès réalisés par le Comité des contributions dans la prise en compte des éléments qui pourront inspirer un futur barème des quotes-parts, à savoir la mesure du revenu, les taux de conversion et les critères servant à justifier la nécessité de remplacer les taux de change du marché et d'utiliser des taux de change corrigés des prix, et elle appuie les recommandations correspondantes.

6. La délégation de la Fédération de Russie a pris note de l'intention du Comité des contributions de continuer à examiner les éléments de la méthode d'établissement du barème des quotes-parts à sa soixante-huitième session et de présenter un rapport exhaustif sur les résultats obtenus à la soixante-troisième session de la Cinquième Commission, en application de la résolution 61/237 de l'Assemblée générale. Il serait donc prématuré et inutile de débattre au cours de la présente session de la méthode d'établissement du barème.

7. Enfin, la délégation de la Fédération de Russie a pris note du chapitre V du rapport du Comité des contributions (A/62/11) concernant les États Membres ayant des arriérés et elle appuie la décision tendant à autoriser ces États à voter au cours de la présente session.

8. **M. Matsunaga** (Japon) dit que la délégation japonaise appuie la décision du Comité des contributions d'autoriser les sept États Membres qui n'ont pas pu honorer leurs engagements à déroger à l'application de l'Article 19 de la Charte. La délégation japonaise appuie également l'instauration de l'échéancier pluriannuel de paiement et engage vivement les États qui n'ont pas encore présenté leur échéancier à le faire le plus tôt possible.

9. **M. Griever** (Président du Comité des contributions) indique que les observations des États Membres seront dûment transmises au Comité des contributions et qu'elles seront pleinement prises en compte. Le Comité, en collaboration avec le Secrétariat et la Division de statistique, conduit une étude approfondie sur la méthode d'établissement du barème

des quotes-parts et se fera un plaisir de faire le point avec la Commission au cours de ses consultations officieuses.

Point 134 de l'ordre du jour :

Corps commun d'inspection [A/62/34 (chap. I)]

10. **M^{me} Wynes** (Présidente du Corps commun d'inspection), présentant le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) pour 2006 (A/62/34), déclare qu'en 2006, le CCI a participé à des discussions approfondies sur les questions de gouvernance et de contrôle dans le système des Nations Unies, au cours desquelles il a affirmé à nouveau que le contrôle est en définitive du ressort des États Membres et qu'il va bien au-delà de l'audit interne. Le Corps commun se réjouit que l'Assemblée générale continue de réaffirmer le caractère unique de sa position, en tant qu'organe de contrôle externe de l'ensemble du système.

11. En 2006, le Corps commun s'est attaché à améliorer ses méthodes et ses outils de travail. Les rapports ont été rendus plus concis et plus faciles à lire. Un centre de documentation et d'information électronique comportant des liens hypertexte qui renvoient aux principaux documents de chaque organisation participante a été créé et les évaluations de gestion mettant en évidence les questions potentiellement critiques ont été achevées pour la plupart des organisations.

12. En 2006, le Corps commun a publié huit rapports et notes et compte en terminer au moins 13 en 2007. Sur les huit rapports et notes publiés en 2006, quatre concernaient l'ensemble du système et les quatre autres concernaient l'ONU seulement. Dans son programme de travail de 2007, le Corps commun privilégie les questions ne relevant pas d'une seule organisation afin d'exploiter pleinement les possibilités uniques que lui confère son mandat qui s'applique à l'échelle du système.

13. Les évaluations n'ayant pu aller de l'avant et l'établissement en temps voulu des rapport ayant été entravé par le manque de chercheurs dans la catégorie des administrateurs, le Corps commun a proposé de transformer deux postes d'agent des services généraux en postes d'attaché de recherche de classe P-2 et P-3. Il n'a malheureusement pas réussi à convaincre le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires du bien-fondé de cette proposition qui n'aurait pas d'incidences financières au cours de

l'exercice biennal 2008-2009. Le Corps commun se félicite de l'appui apporté par la Cinquième Commission à cette proposition au cours de la précédente session et il espère pouvoir compter sur cet appui à l'avenir.

14. Comme le lui a demandé l'Assemblée générale, le CCI a continué de renforcer le suivi de l'application des recommandations. Les organisations participantes ont été invitées à donner chaque année des informations actualisées sur l'acceptation, l'application et l'effet des recommandations du Corps commun. Le réaménagement de la base de données sur le suivi a grandement facilité la communication et l'analyse des informations transmises par ces organisations. Le taux d'acceptation des recommandations contenues dans les rapports concernant une seule organisation publiés en 2004 et 2005 a été de 72 % à la fin de l'année 2006 et l'on espère qu'en 2007 ce taux sera nettement plus élevé. En ce qui concerne les rapports à l'échelle du système, le taux d'acceptation après un an est beaucoup plus faible, car souvent les rapports tardent à parvenir aux organes directeurs des organisations. Dans plusieurs cas, les organes directeurs se sont contentés de prendre note des recommandations sans indiquer s'ils les approuvaient effectivement.

15. Le Corps commun continue de collaborer étroitement avec le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Ces trois organismes ont commencé à tenir des réunions intérimaires tripartites afin d'échanger en temps utile des renseignements et ils procèdent régulièrement à des échanges de notes dans le cadre des examens qu'ils mènent afin de tirer le meilleur parti possible des connaissances et des compétences dont disposent les organes de contrôle de l'ONU.

16. **M. Hussain** (Pakistan), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe constate avec plaisir que le CCI s'est engagé à mettre en œuvre les réformes internes qui s'imposent, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Le Groupe se félicite particulièrement de l'adoption d'une structure type harmonisée qui devrait rendre les rapports plus faciles à lire et faciliter le respect des règles de rédaction des documents officiels.

17. Le taux d'acceptation des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection, aussi bien dans les rapports destinés à une seule organisation

que dans ceux qui concernent l'ensemble du système, est extrêmement encourageant. Le Groupe se félicite des mesures prises par le Corps commun en vue de renforcer son système de suivi et il espère que le système matriciel en facilitera l'application. Il encourage vivement toutes les organisations participantes à fournir les renseignements demandés par le Corps commun sur l'application de ses recommandations. Le Groupe accueille également avec satisfaction les études consacrées à la gestion et le tableau qui rend compte de l'effet des recommandations (par. 43 du rapport). Il espère qu'il sera possible d'améliorer la collecte des données pour arriver à des conclusions pertinentes.

18. En ce qui concerne les économies escomptées, le Groupe note avec satisfaction que le Corps commun estime qu'une fusion du Service des achats du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Bureau des services d'achat interorganisations pourrait entraîner des économies systématiques, à la faveur d'une réduction des dépenses de personnel et des autres dépenses, d'au moins 1,6 million de dollars par exercice biennal. Le Groupe note aussi avec satisfaction la collaboration instaurée entre le CCI, le BSCI et le Comité des commissaires aux comptes, soulignant qu'il est essentiel de continuer à la renforcer afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements et d'utiliser les ressources de façon efficace.

19. Le Groupe se félicite que les documents du Corps commun soient disponibles dans les six langues sur son site Web et il attend avec intérêt la création d'un centre de documentation et d'information électronique.

20. Le Groupe est préoccupé de constater qu'aucun des attachés de recherche n'est chargé de fournir un appui direct aux inspecteurs et il est d'avis, comme le Corps commun, qu'il serait judicieux de transformer deux postes d'agent des services généraux en postes d'attaché de recherche.

21. Enfin, le Groupe note également avec préoccupation les difficultés que les inspecteurs du Corps commun d'inspection rencontrent dans l'obtention de visas. Il encourage vivement les autorités concernées à délivrer des visas en temps utile et souligne qu'en ne le faisant pas, elles portent délibérément atteinte à l'autorité de l'Assemblée générale.

22. **M. Hillman** (États-Unis d'Amérique) dit que la délégation des États-Unis se félicite du réaménagement

du calendrier de travail du Corps commun, conformément à la résolution 61/238 de l'Assemblée générale, et du fait que cette nouvelle démarche ait permis d'améliorer la coordination et l'échange d'informations avec les autres organes de contrôle.

23. Bien que le taux d'acceptation des recommandations du CCI (72 %) contenues dans les rapports concernant une seule organisation publiés en 2004 et 2005 soit satisfaisant, il est décevant de constater que 30 % à peine de ces recommandations ont été effectivement appliquées. Tout en notant que 59 % des autres recommandations sont en cours d'application, l'intervenant demande pourquoi les conseils de gestion et d'administration des organisations concernées ont pris tant de retard pour appliquer les recommandations du Corps commun. Il aimerait également savoir pourquoi 45 % des recommandations formulées par le Corps commun en 2004 et 2005 dans des rapports à l'échelle du système sont encore examinées par les organes directeurs et pourquoi il a fallu à ces organisations deux ans, si ce n'est plus, pour donner effet à des recommandations visant à renforcer l'efficacité des produits du programme. En leur qualité de membre d'un grand nombre des conseils d'administration, les États-Unis comptent, lors des réunions à venir, répondre au besoin d'agir rapidement.

24. La délégation des États-Unis se réjouit que le CCI ait l'intention de procéder en 2007 à quatre examens au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies et elle l'encourage à continuer d'axer ses efforts sur l'élaboration de rapports dont pourra tirer parti le plus grand nombre possible d'institutions au sein de l'Organisation. La délégation des États-Unis se félicite également des efforts actuellement menés par le Corps commun afin d'accroître la coordination et d'améliorer l'échange d'informations avec les autres organes de contrôle.

25. **M. Hillman** aimerait avoir de plus amples éclaircissements sur la transformation de deux postes d'agent des services généraux en postes d'attaché de recherche et sur les efforts déployés par le Corps commun pour recruter un administrateur chargé des enquêtes et des inspections. Il voudrait en particulier savoir en quoi la capacité d'enquête du Corps commun différerait de celle des organes de contrôle interne qui mènent actuellement les enquêtes au sein du système des Nations Unies ou ce qu'elle apporterait de plus.

26. **M. Golovinov** (Fédération de Russie) insiste sur le fait que le Corps commun d'inspection, en tant qu'organe unique de contrôle externe du système des Nations Unies, doit constamment et activement participer à la recherche de moyens d'améliorer la gestion au sein du système des Nations Unies, s'agissant en particulier des décisions concernant éventuellement l'ensemble du système qui pourraient garantir une utilisation efficace des ressources. La délégation de la Fédération de Russie attache une grande importance à l'amélioration de l'efficacité du Corps commun et elle espère que celui-ci s'appliquera énergiquement à identifier les faiblesses de la gestion des organisations.

27. Pour ce qui est du travail considérable réalisé par le Comité directeur chargé de l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle à l'Organisation des Nations Unies et dans ses fonds, programmes et institutions spécialisées, l'intervenant indique que la délégation de la Fédération de Russie recommandera que le Secrétariat en établisse le bilan en 2008.

28. Le Corps commun a rendu compte de façon très positive de la mobilité du personnel au sein du système des Nations Unies (JIU/REP/2006/7), mais son rapport a été publié après l'adoption par l'Assemblée générale des décisions pertinentes. S'il l'avait été plus tôt, les décisions des États Membres auraient peut-être été différentes.

29. **M^{me} Wynes** (Présidente du Corps commun d'inspection) dit, en réponse aux questions soulevées, que les conseils d'administration tardent à appliquer les recommandations du Corps commun en l'absence de mécanismes et de stratégies d'application. En outre, les conseils d'administration n'ont pas tous les mêmes calendriers de travail. En ce qui concerne l'application des recommandations visant à renforcer l'efficacité des produits du programme et à en garantir la concrétisation, si les organisations concernées ont mis deux ans, si ce n'est plus, pour intervenir, c'est parce que leurs conseils d'administration ont pour habitude de n'examiner qu'une fois par an les rapports du CCI; encore une fois, les organisations ont pour habitude d'organiser ces réunions à différentes époques de l'année. L'intervenante se réjouit d'apprendre que les États-Unis comptent évoquer cette question avec les conseils d'administration dont ils sont membres.

30. L'intervenante précise que le Corps commun a demandé la transformation de deux postes d'agent des services généraux en postes d'attaché de recherche, à la classe P-2 et à la classe P-3. Elle se réjouit que cette demande ait reçu l'appui du Secrétariat de l'ONU. À cet égard, elle appelle l'attention sur un mémorandum daté du 4 septembre 2007 que le CCI a envoyé au Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget après que le Comité consultatif eut exprimé son opposition à cette proposition. Le mémorandum indique que « les modifications proposées serviront de point de départ à l'affectation d'un attaché de recherche à un seul inspecteur et un seul projet à la fois – ce qui renforcera la cohésion au sein des équipes de projet et facilitera les rapports hiérarchiques, renforcera les mécanismes de responsabilisation et évitera qu'un projet ne soit perturbé par un projet concurrent. L'accroissement proposé de la capacité de recherche professionnelle s'impose également, notamment pour poursuivre l'action de valorisation et d'amélioration des pratiques professionnelles, les travaux de recherche et d'analyse liés à l'établissement du programme de travail annuel et le renforcement du suivi de l'application des recommandations, tâches auxquelles de nombreux autres organes de contrôle ont alloué des ressources. » Le Corps commun attache une grande importance à la transformation des postes et il est reconnaissant au représentant du Pakistan de l'appui qu'il lui a manifesté au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

31. En réponse à la question posée par le représentant des États-Unis au sujet des enquêtes du CCI, l'intervenante indique que le Corps commun d'inspection a manifesté dans son rapport sur les lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies (JIU/REP/2006/2) son intention de s'intéresser particulièrement aux problèmes dont souffrent les petites institutions qui n'ont pas les moyens d'effectuer leurs propres investigations. Le Corps commun compte également mener des enquêtes comme celle que vient d'effectuer la Division de l'audit et de la supervision internes de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Il ne l'a pas encore fait en raison d'un manque de ressources et de capacités.

La séance est levée à 10 h 55.